



## Préavis d'un locataire du au non respect

Par **profitness**, le **28/04/2016** à **15:49**

Bonjour,

J'ai reçu un SMS de ma locataire le 28/04/2016 en me précisant qu'elle déménage le 01/05/2016.

Elle ne m' a pas envoyer de lettre en AR et ni laisser de préavis.

J'aurai voulu savoir qu'elle type de lettre puis-je faire pour me retourne du au non respect de préavis de 1 mois.

Aussi Par rapport à la CAF dois-je déclarer maintenant ou bien attendre que le mois de mai me sois réglé.

Cordialement.

Mme Renaud

Par **janus2fr**, le **28/04/2016** à **15:54**

Bonjour,

Le problème, c'est surtout que sans congé officiel, le bail continue. Un SMS n'a ici aucune valeur. Vous ne pouvez pas reprendre possession du logement sans un congé officiel ou alors avec une procédure assez lourde pour locataire parti à la cloche de bois.

Exigez de votre locataire une lettre de congé en bonne et due forme !

Par **profitness**, le **28/04/2016** à **16:12**

Dois-je lui répondre par SMS et lui faire quand même parvenir en AR et ensuite attendre son courrier par AR en bonne et du forme pour que l'on prennes RDV pour l'etat de lieux.

Et doit-elle aussi le mois de mai

Par **janus2fr**, le **28/04/2016** à **20:28**

[citation]Et doit-elle aussi le mois de mai[/citation]

Tant que vous n'avez pas le congé en bonne et due forme, le préavis n'est pas commencé.

Le locataire est redevable du loyer et des charges jusqu'au terme du préavis, sauf si le logement est reloué avant.

Par **profitness**, le **28/04/2016** à **21:02**

Bonsoir,

Je vous remercie pour vos réponses, elles m'ont bien aidée.  
Bonne soirée et merci encore

Par **profitness**, le **01/05/2016** à **21:38**

Bonsoir,

Suite au précédent message, ma locataire déménage cette semaine.

Elle m'a demandé de passer jeudi mais je ne pourrai pas passer car je travail

Je lui ai proposé de passer vendredi et elle me dit qu'elle ne reviendra plus au village et me propose de me laisser les clés jeudi chez le voisin.

1) Dois-je accepter ou bien lui dire qu'elle est obligée de signer la fin du bail.

2) Dois-je aussi lui demander sa nouvelle adresse ?

Merci

Par **profitness**, le **18/05/2016** à **21:28**

Tapez votre

Suite au message précédent, ma locataire me demande mon adresse pour me faire parvenir une AR. Suis-je obligé de lui faire parvenir ?

Je lui ai dit que sur les précédents courriers que je lui ai fait parvenir mon adresse était dessus et elle m'a dit qu'elle ne les avait plus, je me demande si elle a encore le bail. A-t-elle le droit de ne pas effectuer le changement d'adresse car elle n'a même pas reçu celui dont je lui ai envoyé en début de la semaine dernière.

Par **MDC**, le **03/08/2016** à **14:08**

Bonjour,

je peux vous aider pour votre demande des droits de location. il y a des protocoles à suivre.